

Rapport d'activité 2024



L'édito de *Monsieur ROLIN*
DIRECTEUR DE LA CRP RATP



L'année qui s'est écoulée a été marquée par des textes, des projets et évolutions structurants pour notre organisme et notre régime mais aussi, c'est à souligner, par le maintien de bons résultats de gestion.

Ainsi, la CRP RATP a atteint en 2024 la quasi-intégralité de sa batterie d'objectifs relatifs à la qualité du service rendu à ses affiliés, et ce alors que tous étaient plus ambitieux encore que pour l'année antérieure. L'enquête de satisfaction réalisée en fin d'année a confirmé sur tous les items mesurés la confiance que nos affiliés nous accordent.

Merci à eux et merci au personnel de la caisse.

Dans le même temps, la CRP RATP a maintenu une gestion efficiente de ses moyens et notamment de son budget de gestion administrative, toujours légèrement excédentaire, et elle a développé une politique de lutte contre la fraude qui lui permet encore une fois d'atteindre l'objectif qui lui a été fixé en matière de fraudes évitées.

LA CRP RATP a également continué et surtout renforcé ses différents partenariats, que ce soit avec d'autres régimes dits spéciaux, avec la Cnav ou, bien entendu, avec le GIP Union Retraite et la RATP. Se sont ajoutés désormais à cette liste de partenaires des organismes comme l'Urssaf Caisse Nationale, l'Agirc-Arrco ou encore le GIP MDS.

Ces bons résultats maintenus sont d'autant plus appréciables qu'ils l'ont été alors que la CRP RATP a dû gérer en parallèle des projets conséquents, mobilisateurs et à forts enjeux.

C'est par exemple la refonte de son site internet comme de son site intranet qui s'est poursuivie activement cette année. C'est aussi la finalisation de la révision de toute son infrastructure informatique ou encore la modernisation de son système informationnel de liquidation et de paiement des pensions.

Plus certainement, fin 2024, la sortie des deux décrets relatifs à la portabilité des droits à retraite des agents de la RATP dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, constitue une évolution majeure

pour notre régime. Ils mettent en effet en musique les conditions concrètes de l'ouverture à la concurrence, pour les agents concernés mais aussi pour notre organisme. Pour la 1ère fois, la CRP RATP ne sera plus un régime mono-employeur mais prochainement pluri-employeurs.

Par ailleurs, même si elle avait l'habitude de gérer deux réglementations retraite différentes, celle des salariés ayant fait l'essentiel de leur carrière dans l'entreprise RATP et celle relative aux agents ayant effectué une brève carrière au sein de l'entreprise et redevables à ce titre d'une pension dite de coordination et d'une complémentaire liquidées selon des règles différentes de celles du régime spécial, la CRP RATP aura désormais à gérer deux populations de salariés différentes.

Si la loi garantit la portabilité à l'identique des droits à retraite pour les salariés transférés, il est évident cependant que des différences existent, liées au fait que ces salariés vont relever d'entreprises du secteur privé, organisées différemment de l'entreprise RATP, soumises à d'autres conventions collectives, d'autres assiettes et taux de cotisations, avec des règles parfois de droit commun, etc...

Un chantier considérable s'ouvre pour notre (toujours) modeste organisme, à savoir mettre en oeuvre, informatiquement comme réglementairement notamment, deux gestions différentes. Et ce dans des délais plus que brefs et contraints au regard des retards pris dans la publication des décrets puis des arrêtés ministériels, des délais imposés dans l'adaptation de la DSN par les organismes en charge de celle-ci et sachant que les dispositions réglementaires entérinant l'évolution de la Gouvernance et du financement de la CRP RATP restent encore à formaliser.

A cela se rajoute donc la relation avec de nouveaux employeurs, avec des attendus et souvent des modes de fonctionnement différents de ceux de l'entreprise RATP et auxquels il conviendra de s'adapter en partie.

L'enjeu est en conséquence d'ampleur pour notre organisme, et ce à moyens constants voire en baisse.

Espérons tous ensemble qu'il puisse être relevé au mieux par les équipes de la CRP RATP.



SOMMAIRE

06
09

Quelques chiffres clés

LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION

10
17

- 12 Le mot de Benjamin MAURICE
Président du Conseil d'Administration
- 14 Le Conseil d'Administration
- 16 La tutelle administrative
- 17 L'organisation des services de la CRP RATP

LES FAITS MARQUANTS EN 2024

18
31

- 20 Les actions de communication
- 23 Le projet de refonte du site internet
- 25 Nos partenariats
- 27 Le projet d'ouverture à la concurrence
- 29 Le plan de lutte contre la fraude
- 30 Les indicateurs de la COG
- 31 Le budget COG

LES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

32
43

- 34 Les pensions du régime spécial
- 39 Focus réformés
- 40 Les pensions de réversion
du régime spécial
- 41 Les pensions de coordination
et de retraite complémentaire
- 43 Les perspectives du régime

ANNEXES FINANCIÈRES

44
47

- 46 Trésorerie du régime en 2024
- 47 Certification des comptes

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

GESTION DE LA RELATION CLIENT

Le service production et relation Client répond aux demandes des affiliés actifs et retraités.



99,7 %

des droits à pension ont été liquidés dans les délais requis.



✓ L'accueil téléphonique

26 044

appels entrants



94,16%

d'appels aboutis



12 515

courriels reçus

DÉVELOPPEMENT DURABLE



✓ La collecte de déchets

54,08%

de papiers et cartons

30,95%

emballages boissons

14,97%

autres déchets

✓ Le recyclage de nos déchets a permis de sauvegarder :



7 880 litres d'eau



16 arbres



✓ La consommation d'énergie

- 11,92 %

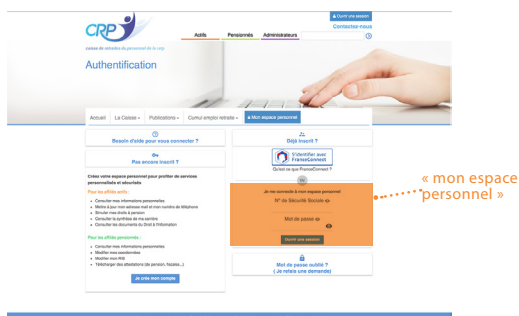
par rapport à 2019

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

SITE INTERNET

332 818
connexions au site en 2024

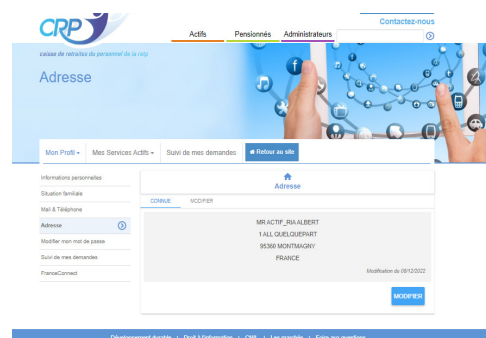
-7 % par rapport à 2023



31 149
affiliés se sont connectés au moins une fois à leur
compte personnel durant l'année

-2 % par rapport à 2023

NOS SERVICES EN LIGNE



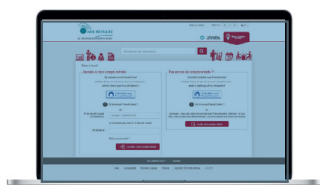
42,8 %
de modification d'adresse
postale en ligne



60,2 %
de nos affiliés actifs proches de la retraite ont pris
rendez-vous en ligne

CHIFFRES CLÉS DE L'INTER-RÉGIMES

COMPTE RETRAITE SUR INFO-RETRAITE.FR



39 972

assurés affiliés à la CRP RATP ont un compte
retraite sur info-retraite.fr

87
demandes de rectification de carrière ont été
déposées



✓ Les services en ligne utilisés par nos
affiliés

153
suivis de demandes de pensions de réversion



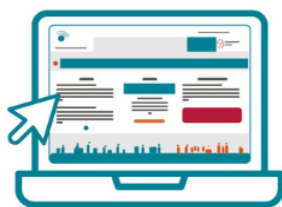
305
demandes de retraites ont été créées



CHIFFRES CLÉS DE L'INTER-RÉGIMES

LE SITE INFO-RETRAITE

a reçu 44,5 millions de visiteurs.



✓ Les demandes en ligne

540 000

demandes de retraite ont été déposées
sur le service en ligne



✓ Les services en ligne

**21,6 millions
d'estimations**



119 000

demandes de réversion en ligne

+ 8,2% par rapport à 2023

✓ L'application mobile



2,6 millions de téléchargements de l'appli en 2024
soit une diminution de **- 18,8 %**

réalisées sur "Mon estimation retraite" soit

- 15 % par rapport à 2023

9,5 millions d'appli "Mon compte retraite"
téléchargées

LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION

12 LE MOT DE BENJAMIN MAURICE,
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

14 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

15 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SES
COMMISSIONS

16 LA TUTELLE ADMINISTRATIVE

17 L'ORGANISATION DES SERVICES

LE MOT DU PRÉSIDENT

Entretien avec Monsieur MAURICE,

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CRP RATP



Après un exercice 2023 déjà très chargé, l'année 2024 a été dense pour la caisse de retraite du personnel de la RATP.

La mise en œuvre de la récente réforme des retraites qui met fin pour l'avenir au régime spécial l'a conduite à poursuivre des développements informatiques conséquents. Elle s'est également attachée à informer aussi précisément que possible le personnel de la RATP des nouvelles conditions de départ et des conséquences de celle-ci au travers des réunions d'information affiliés et du site internet. Sur un autre plan, la convention de financement du régime et d'intégration au régime général a été finalisée.

Ces travaux d'importance ont beaucoup mobilisé les équipes de la caisse tout comme l'ouverture à la concurrence des bus. L'année 2024 a en effet vu les premiers lots attribués par Île-de-France Mobilités. Les premiers transferts de personnels seront effectifs en novembre 2025 pour près de 4.000 salariés

de la RATP. Dans cette perspective, une série d'ateliers a été ouverte en interne qui visent à définir les actions opérationnelles nécessaires à l'accompagnement de ce changement majeur.

En parallèle de ces travaux aussi sensibles que complexes, la caisse a continué son activité de calcul, d'ouverture des droits, de liquidation et de paiement des pensions, d'information des affiliés et des ayants droit, de recouvrement des cotisations, de lutte contre la fraude, de gestion de la trésorerie et du régime.

La caisse a donc poursuivi ses missions dans un environnement en profond bouleversement. Elle l'a fait avec une rigueur et un professionnalisme qui sont reconnus par ses affiliés comme le confirment les résultats de la dernière enquête de satisfaction en ligne avec les indicateurs de qualité de la convention d'objectifs et de gestion.

Je veux ici souligner l'implication de l'ensemble de son personnel et le remercier pour tout le travail accompli en 2024. Autour de Christophe Rolin, son directeur général, les femmes et les hommes qui exercent des fonctions liées à la production, à la relation client, à l'informatique, la gestion financière ou à l'administration de la caisse contribuent à faire d'elle une entité solide techniquement et gérée avec rigueur.

Motivée par l'amélioration constante du service rendu, la caisse poursuit ses échanges avec les autres régimes spéciaux de retraite et participe aux travaux du GIP Union retraite pour identifier de nouveaux services à destination des affiliés.

Qu'ils représentent les salariés, les pensionnés ou l'employeur RATP, les administrateurs font vivre les différentes instances (bureau, conseil d'administration, commission économique et financière, commission de recours amiable, commission juridique) dans un esprit de dialogue et d'échanges constructifs. Qu'ils soient ici également remerciés tout comme les représentants des tutelles ministérielles ainsi que le contrôle général économique et financier.

2025 sera à n'en point douter une année bien remplie pour la caisse. Mais avec l'expérience qu'elle a acquise jusqu'ici, elle l'aborde dans les meilleures conditions comme ce nouveau rapport d'activité en témoigne.

QUELQUES MOTS SUR BENJAMIN MAURICE :

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES AFFAIRES SOCIALES (IGAS), BENJAMIN MAURICE A NOTAMMENT ÉTÉ DIRECTEUR DU CABINET D'OLIVIER DUSSOPT, MINISTRE DU TRAVAIL, DU PLEIN-EMPLOI ET DE L'INSERTION, APRÈS AVOIR ÉTÉ LE CONSEILLER SOCIAL D'ELISABETH BORNE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS.

BENJAMIN MAURICE A ÉTÉ NOMMÉ LE 2 NOVEMBRE 2023 PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CRP RATP.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, PILIER DE LA GOUVERNANCE

→ LES REPRÉSENTANTS DES AFFILIÉS ACTIFS SUITE À LA PARUTION DE L'ARRÊTÉ DU 12 JANVIER 2022

	Membres Titulaires	Membres Suppléants
CGT	Monsieur Arnaud MOCQUELET	Monsieur Pascal KIES
CGT	Monsieur Stéphane CHOULY	Monsieur John BORGES
CGT	Monsieur Sylvain GILIBERT	Madame Laura CHERNAÏ
CGT	Monsieur Sébastien LESGENT	Monsieur Fabrice NOURRY
CGT	Madame Véronique HALLAY	Monsieur David CLARUS
CGT	Madame Karima KHELIFA	Madame Eloïse GIVELET
UNSA	Monsieur Olivier GALLE	Monsieur Stéphane BIDAUD
UNSA	Monsieur Marc GALLIOT	Madame Elisabeth CORREIA
UNSA	Monsieur Tarik ALLALOUCHE	Monsieur Laurent DUMICZ
CFE-CGC	Madame Catherine LE CORRE (retraîtée en fin d'année)	Madame Viviane HOLC

→ LES REPRÉSENTANTS DES AFFILIÉS RETRAITÉS

	Membres Titulaires	Membres Suppléants
CGT	Monsieur Guillaume LERENDU	Madame Lysiane LE MIGNON
LISTE D'ENTENTE CFE-CGC/UNSA	Monsieur Jean-Marc GRISONI	Monsieur Jean-Claude THOMAS

→ LES REPRÉSENTANTS DE LA RATP SUITE À LA PARUTION DE L'ARRÊTÉ DU 30 JANVIER 2023

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Monsieur Kamel ADROUCHE	Monsieur Frédéric CHAZAL
Madame Marie CHEVREUL	Monsieur Josué CHARRON
Madame Anne-Cécile MARTINIAK	Madame Mélanie DETIENNE-DERISBOURG
Monsieur Marc PONCELIE	Madame Séverine DUCRET
Madame Sandrine LEPAGE	Madame Aurélie LEVI
Madame Nadège GAUTIER	Madame Pascale VINCHON
Monsieur Éric GAVERINI	Madame Gaëlle DESPAS
Madame Florence LEMOINE	Madame Audrey DOUINE
Madame Christine MERCKAERT	Madame Sylvie FREDON BONNAFE
Monsieur Ludovic RANDON	Monsieur Bruno GAUDRY
Madame Marie-Agnès BOURJOT VILCOQC	Madame Elisa SOTO

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SES COMMISSIONS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A POUR MISSIONS DE DÉTERMINER LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA CAISSE, D'APPROUVER LES COMPTES ARRÊTÉS PAR LE DIRECTEUR AU VU DE L'OPINION ÉMISE PAR L'INSTANCE CHARGÉE DE LA CERTIFICATION ET D'ADOPTER LE BUDGET DE GESTION ADMINISTRATIVE CONFORMÉMENT À L'ENGAGEMENT DÉFINI DANS LA COG.

QUATRE RÉUNIONS CETTE ANNÉE

Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois dans l'année. Par ailleurs, il a désigné en son sein plusieurs commissions spécialisées auxquelles il délègue une partie de ses attributions.

QUATRE COMMISSIONS

→ La commission de recours amiable

Trois réunions en 2024.

Elle instruit les recours des pensionnés ou affiliés contestant des décisions prises par la Caisse.

→ La commission des marchés

Trois réunions cette année.

Son rôle est de recevoir, d'examiner les marchés ayant fait l'objet d'un appel d'offres lancé par la CRP RATP et d'attribuer lesdits marchés.

→ La commission économique et financière

Deux réunions se sont tenues.

La commission économique et financière traite toutes les questions liées aux moyens généraux de la CRP RATP, au budget de gestion administrative, aux programmes d'investissements et aux conventions financières. Elle examine et suit la convention d'objectif et de gestion et ses avenants.

Elle est obligatoirement consultée sur tous les sujets d'ordre budgétaire et financier. Ses travaux et ses avis motivés sont systématiquement présentés en séance plénière du Conseil d'Administration.

→ La commission juridique

Une réunion en 2024

Elle est chargée d'examiner tous les projets de textes législatifs et réglementaires pour le compte du Conseil d'Administration.

LA TUTELLE ADMINISTRATIVE

À LA SUITE DE LA PARUTION DU DÉCRET N° 2009-1191 DU 6 OCTOBRE 2009 RELATIF À LA TUTELLE SUR LES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE, LA CRP RATP EST PLACÉE SOUS LA DOUBLE TUTELLE DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES ET DU MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ.



LES REPRÉSENTANTS DES MINISTÈRES

Les ministères sont représentés aux séances des instances de la CRP RATP par des fonctionnaires appelés commissaires du gouvernement : Monsieur Etienne CANTON pour le ministère de l'Économie, des Finances et de la souveraineté Industrielle et Numérique, Mesdames Caroline DROUIN, Laurianne HAMON et Monsieur Thibaud PERON pour le ministère chargé du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles,

ont été remplacés au cours de l'année par Messieurs Pierre PELINI et Rémi TABAUD DEBOTH.

➔ La mission de Contrôle Général économique et financier a été assurée par Madame Viviane SILO.

LE MINISTÈRE INVITÉ AUX INSTANCES

Le ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation chargé des Transports reste invité aux instances de la CRP RATP.

L'ORGANISATION DES SERVICES DE LA CRP RATP



DIRECTEUR ADJOINT
JULIEN BECOTE

- ✓ Contrôle de gestion
- ✓ Pilotage des projets



AGENCE COMPTABLE

- VALÉRIE BARBIER
- ✓ Comptabilité
 - ✓ Contrôle



COMMUNICATION
CAROLINE REMY



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- SAÏDA VIART
- ✓ Secrétariat
 - ✓ Ressources humaines
 - ✓ Service juridique
 - ✓ Services généraux



DIRECTION

CHRISTOPHE ROLIN



SERVICE
INFORMATIQUE
CHRISTOPHE DUMERIL

- ✓ Études
- ✓ Exploitation
- ✓ MOA



MÉDECIN CONSEIL
DOCTEUR SYLVAIN GALTIER



PRODUCTION/ RELATION CLIENT

- SALOIS BELKACEM
- ✓ Régime spécial
 - ✓ Régime de la coordination
 - ✓ Accueil physique
 - ✓ Plateforme téléphonique



MSSI
CHRISTOPHE DUMERIL

Le nombre de salariés présents à la caisse au 31 décembre 2024, en Équivalence Temps Plein (ETP) est de : 42,05.

Les faits marquants en 2024

20	LES ACTIONS DE COMMUNICATION
23	LE PROJET DE REFONTE DU SITE INTERNET
25	NOS PARTENARIATS
27	LE PROJET D'OUVERTURE À LA CONCURRENCE
29	LE PLAN DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE
30	LES INDICATEURS DE LA COG EN 2024
31	LE BUDGET DE LA COG EN 2024

LES ACTIONS DE COMMUNICATION

Enquête de satisfaction

Pour la troisième année consécutive, la CRP RATP a conduit une enquête de satisfaction conjointe auprès de ses affiliés, qu'ils soient en activité ou retraités, dans le but d'appréhender leur perception des prestations fournies par la caisse de retraites.

Cette étude a pour vocation d'examiner les différents modes d'interaction entre les affiliés et la caisse, qu'il s'agisse des contacts par téléphone, des rendez-vous personnalisés, des échanges par courrier électronique, des envois postaux ou de l'utilisation du site internet.

L'objectif principal est d'évaluer la pertinence, l'efficacité et la satisfaction générale engendrées par ces divers canaux de communication.

Les enseignements tirés de cette enquête permettent non seulement de jauger le niveau de contentement des affiliés, mais également d'identifier les axes d'amélioration susceptibles d'optimiser l'expérience utilisateur et de mieux répondre aux attentes exprimées.

De surcroît, les recommandations et retours formulés par les affiliés à travers leurs commentaires rejoignent les observations issues de la précédente édition de cette enquête.

Certaines de ces préconisations seront intégrées dans le cadre du projet de modernisation du site internet de la CRP RATP, visant à enrichir l'expérience en ligne et à rendre l'accès aux services plus intuitif et efficace.

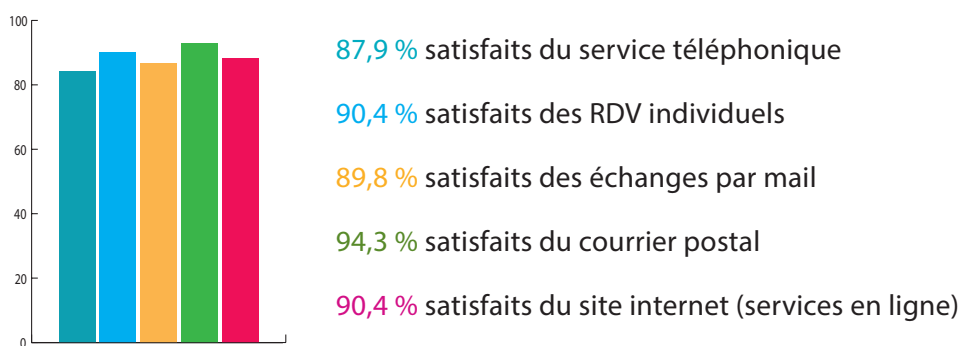
Cette initiative traduit pleinement l'engagement

de la CRP RATP à placer l'expérience affilié au centre de ses préoccupations, en veillant à améliorer continuellement la qualité des prestations dispensées et à répondre de manière proactive aux besoins émergents.



LES ACTIONS DE COMMUNICATION

91,7 % SATISFAITS DE L'ENSEMBLE DES SERVICES DE LA CAISSE

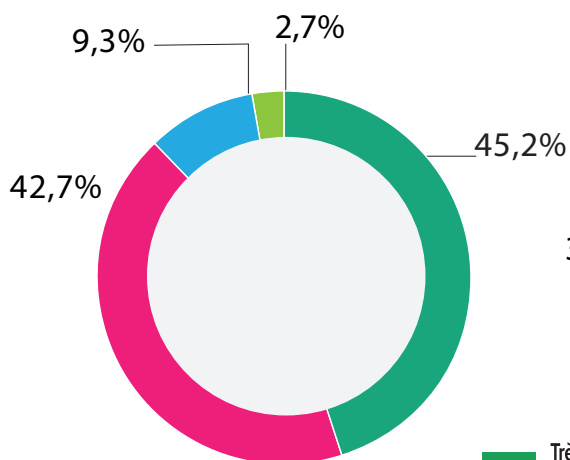


LE TAUX DE RÉITÉRATION SUR L'ENSEMBLE DES MODES DE CONTACT

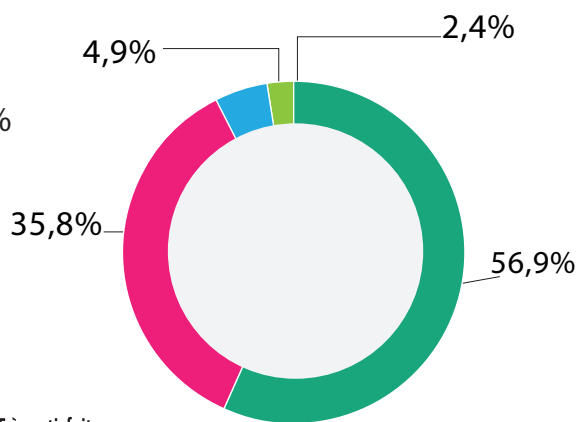
83,2% d'affiliés
n'ayant pas relancé
la Caisse

8,3% d'affiliés
déclarant avoir relancé au
moins 2 fois la caisse

GLOBALEMENT, VOUS DIRIEZ DU
SERVICE TÉLÉPHONIQUE QUE
VOUS EN ÊTES ?



VOUS DIRIEZ DU TRAITEMENT DE VOTRE
DOSSIER DE DÉPART À LA RETRAITE QUE
VOUS EN ÊTES OU QUE VOUS EN AVEZ ÉTÉ :



Très satisfait
Assez satisfait
Peu satisfait
Pas du tout satisfait

LES ACTIONS DE COMMUNICATION

Les réunions d'information affiliés

Comme chaque année, la CRP RATP a organisé ses traditionnelles réunions d'information à destination des affiliés actifs, afin de leur offrir un accompagnement structuré et adapté à leur situation. Ces sessions permettent aux participants de mieux comprendre les démarches liées à leur retraite et d'anticiper sereinement leur départ.

Organisation et modalités d'inscription

Les réunions sont proposées en fonction de la date d'ouverture des droits des affiliés, soit pour l'année en cours, soit pour l'année suivante. La convocation est généralement envoyée à la fin du mois d'août, afin de permettre aux participants de s'organiser en conséquence.

L'inscription se fait de manière simple et rapide via l'espace personnel dédié aux "RIA". Cette plateforme sécurisée permet aux agents concernés de choisir la session qui leur convient le mieux, en fonction des créneaux disponibles.

Déroulement des sessions

Les réunions se tiennent habituellement entre la fin septembre et la mi-décembre. Elles sont animées par des experts en retraite et couvrent divers sujets essentiels, tels que :

- La réglementation en vigueur;
- Les étapes et procédures à suivre;
- Les dispositifs spécifiques,
- La présentation des espaces personnels.

Ces rencontres, organisées sous forme de sessions collectives, permettent aux participants d'échanger avec des spécialistes et de poser leurs questions en direct.

Un accompagnement personnalisé

Bien que ces réunions fournissent un cadre d'information global, certains affiliés peuvent ressentir le besoin d'un accompagnement plus

individualisé. Pour répondre à cette demande, la CRP RATP met à disposition des rendez-vous personnalisés avec des conseillers retraite. Ces entretiens, accessibles via l'espace personnel, permettent d'aborder des situations spécifiques et d'obtenir des réponses adaptées à chaque parcours professionnel.

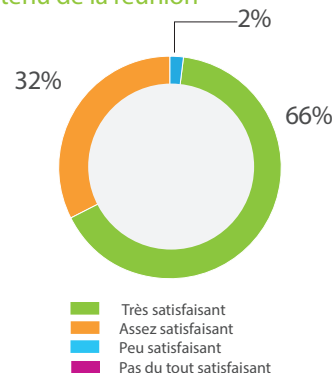
Retour d'expérience et amélioration continue

Afin de garantir la qualité et la pertinence de ces rencontres, un questionnaire de satisfaction est remis à chaque participant à l'issue de la session. Ce document recueille leurs impressions, identifie les points forts ainsi que les axes d'amélioration et permet d'enrichir les éditions futures en fonction des attentes exprimées.

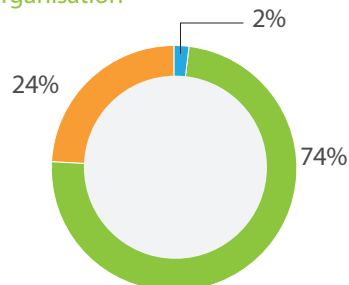
Grâce à cette démarche d'évaluation continue, la CRP RATP veille à optimiser ses services et à répondre au mieux aux besoins des affiliés tout au long de leur parcours vers la retraite.

La satisfaction des participants sur :

Le contenu de la réunion



Son organisation



PROJET DE REFONTE DU SITE INTERNET DE LA CAISSE

Évolution du site internet de la CRP RATP

Refondu en 2016, le site internet de la CRP RATP ne répond plus pleinement aux attentes de ses affiliés. Les enquêtes de satisfaction menées ces dernières années ont révélé des difficultés d'orientation et un accès insuffisamment intuitif à l'information.

L'objectif de cette refonte est d'optimiser la relation client et la gestion des processus en garantissant une vision complète des usagers. Elle vise à proposer une approche intégrée qui facilite l'interconnexion des outils et améliore la qualité du service rendu.

Limites technologiques et perspectives d'évolution

Le site actuel repose sur une technologie obsolète, limitant son interfaçage avec les autres outils et freinant ainsi une gestion fluide des services en ligne. La nouvelle version du site :

- Intégrera les nouveaux services et fonctionnalités attendus ;
- Assurera une interconnexion efficace entre les différents outils ;
- Optimisera la gestion de la relation client pour offrir une expérience utilisateur plus fluide et performante.

Services et fonctionnalités disponibles

Le site internet propose de nombreux services en ligne, bien que certains restent méconnus des affiliés.

Les affiliés en activité, hors cas spécifiques, ont accès aux services suivants :

- Prise de rendez-vous en ligne ;
- Inscription à une réunion d'information (selon les critères de ciblage définis chaque année) ;
- Accès à un espace dédié avec vidéos, documents et enquêtes de satisfaction ;

- Consultation du relevé de carrière ;
- Simulateur de droits à pension, avec personnalisation des paramètres et téléchargement des simulations en PDF ;
- Modification en ligne de certaines informations personnelles (adresse, situation familiale) ;
- Suivi des demandes (prise de rendez-vous, suivi du dépôt du dossier de retraite).

Affiliés pensionnés et ayants droit :

- Modification en ligne des données personnelles ;
- Téléchargement des attestations de pension, d'imposition et de prélèvement à la source.

Administrateurs du Conseil d'Administration :

- Consultation des dossiers relatifs aux réunions du Conseil d'Administration et des instances de la CRP RATP ;
- Accès aux informations réglementaires pertinentes ;
- Visualisation du calendrier des réunions.

Renforcement et modernisation de l'offre de services

L'offre de services en ligne s'est progressivement enrichie grâce à la dématérialisation et à la mise en place d'espaces personnels permettant aux affiliés de :

- Mettre à jour directement certaines de leurs données personnelles ;
- Suivre en temps réel l'état d'avancement de leurs demandes ;
- Prendre rendez-vous en ligne ;
- Consulter et télécharger leurs documents administratifs (attestations de pension, fiscales, etc.).

Toutefois, cette offre doit encore évoluer pour mieux répondre aux attentes des affiliés :

- Adapter les services aux besoins en constante évolution des usagers ;
- Renforcer la qualité et la réactivité du service client ;

PROJET DE REFONTE DU SITE INTERNET DE LA CAISSE

- Explorer de nouvelles fonctionnalités encore inexploitées.

De plus, l'accessibilité doit être améliorée pour inclure les personnes en difficulté avec le numérique. Cette modernisation s'inscrit dans une démarche d'inclusion numérique, alignée avec les initiatives nationales visant à rendre les services publics accessibles à tous.

Une approche centrée sur l'expérience utilisateur

L'évolution du site mettra l'accent sur l'expérience utilisateur (UX) et les parcours de navigation pour garantir un accès intuitif et rapide aux informations.

Plusieurs actions clés seront mises en œuvre :

- Optimisation des parcours utilisateurs : simplification de la navigation et réduction du nombre d'étapes pour accéder aux services ;
- Accompagnement interactif : mise en place de menus dynamiques et de suggestions contextuelles ;

- Déploiement d'un chatbot intelligent : assistance en temps réel pour répondre aux questions et orienter les utilisateurs ;
- Système de guidage amélioré : mise en avant des fonctionnalités clés ;
- Espaces personnels enrichis : accès rapide aux informations les plus consultées par chaque utilisateur.

Grâce à ces améliorations, le nouveau site offrira une expérience digitale plus fluide, accessible et inclusive. Les équipes en charge du projet mettent tout en œuvre pour que les affiliés puissent bénéficier rapidement de ces évolutions et profiter d'un service en ligne modernisé et performant.



NOS PARTENARIATS

La CRP RATP, une caisse engagée dans de multiples partenariats

Si la CRP RATP gère un régime, jusque 2025, mono-employeur avec une réglementation spécifique et propre à celui-ci, elle est malgré tout intégrée dans un réseau de partenariats ou de travaux communs avec nombre d'autres organismes ou entités.

Ces partenariats et ces travaux communs ont pour objectif, et bien souvent pour résultat, d'améliorer l'efficacité de son fonctionnement ou de son organisation mais aussi d'améliorer le service rendu à ses affiliés.

Sans qu'ils soient exhaustifs, quatre partenariats réguliers peuvent être mis en exergue :

Le club des régimes spéciaux

Celui qui associe la CRP RATP au **club des régimes spéciaux** : derrière cette entité, se regroupent tous les régimes spéciaux de retraite (CPRPF, Cnig, Enim, Cavimac, CRPCEN, etc...) mais aussi progressivement tous les régimes spéciaux de maladie (Caisse des militaires, Camieg, CCAS RATP, etc...) et ce demain sous un label unique très certainement.

Dans ce cadre, des réunions régulières communes, des groupes de travail ont été mis en place, sur une vingtaine de thématiques, et réunissant à chaque fois les experts de celles-ci. Ces instances permettent des échanges de bonnes pratiques, des entraides sur des sujets parfois techniques, des réflexions partagées mais aussi des mutualisations de moyens ou d'expertises. Ainsi, par exemple, la CRP RATP bénéficie dans ce cadre d'une expertise sur les marchés publics partagée avec la Cavimac, de l'appui de l'éditique de la CPRPF ou encore de l'appui de la CPRPF sur l'activité d'audit et d'actuariat statistique.

Ce Club des régimes spéciaux, s'il n'a pas encore une

identité juridique marquée, représente cependant aujourd'hui un groupe d'organismes en capacité de servir d'interlocuteur responsable et souvent éclairé auprès des Tutelles de l'Etat, ainsi qu'aux organismes plus importants du Régime général ou par rapport à différents Groupes d'Intérêt Public (GIP).

Le GIP Union Retraite

Depuis plusieurs années, un partenaire majeur des régimes de retraites, y compris donc de la CRP RATP, est bien évidemment le **GIP Union Retraite**. Celui-ci a vocation à développer de nouveaux services en faveur des retraités, à favoriser l'harmonisation voire l'uniformisation des services ou outils proposés. Son financement est en grande partie assuré par les caisses de retraite, via une cotisation annuelle de chacune.

Parmi les services mis en œuvre au sein du GIP Union Retraite et du partenariat existant, sont ainsi nés des services bien connus de tous aujourd'hui comme le simulateur de retraite (M@rel), le contrôle d'existence des retraités résidant à l'étranger avec notamment désormais le contrôle biométrique, la demande de retraite en ligne (DRIL) rejointe par la demande de réversion en ligne puis récemment par la demande de retraite progressive en ligne, ou encore le service très utile « Déclarer mes enfants ». Très récemment encore, un service « Information Epargne retraite » a enfin été mis à disposition des affiliés ayant ouvert un compte retraite.

Le GIP MDS

Un 2ème partenariat avec un autre GIP peut être cité désormais, c'est celui qui associe la CRP RATP au GIP Modernisation des Données Sociales depuis 2024 sur les sujets ayant trait à la mise en œuvre et à la bonne conformité des Déclarations Simplifiées Nominatives (DSN).

Les caisses nationales du Régime général

La CRP RATP œuvre aussi communément

NOS PARTENARIATS

avec d'autres grands organismes du Régime général : depuis 20 ans avec la Cnav, notamment pour gérer les demandes de retraites de coordination qui concernent tous les salariés qui ont eu une brève carrière à la RATP et pour lesquels un calcul spécifique de la part de leur retraite relevant de cette période doit être fait par la CRP RATP, selon les règles du régime général pour l'essentiel.

Depuis peu, la Cnav, comme l'Agirc Arrco, sont aussi devenus des financeurs directs du régime de retraite de la CRP RATP en substitution à l'Etat.

En 2024, la CRP RATP a initié également un travail conséquent avec l'Urssaf Caisse Nationale autour de la mise en place de la DSN ou des modalités de recouvrement des cotisations.

La RATP

Enfin, le partenaire historique de la CRP RATP reste l'entreprise RATP. Ce partenariat, de qualité, est prégnant sur de nombreux aspects : financier bien évidemment, en termes d'information partagée voire commune des salariés de l'entreprise ou des organisations syndicales, en termes de gouvernance de la caisse (participation au Conseil d'Administration de l'organisme et à toutes les instances qui en émanent : Commission de Recours Amiable, Commission Economique et Financière, Commission juridique, Commission des marchés ou encore groupe Communication), etc...

Mais ce partenariat est aussi quotidien entre les équipes des deux organismes, très concret, et permet de toujours améliorer la qualité du service rendu à nos affiliés ou salariés communs. Ainsi en a-t-il été en 2024 par exemple des travaux menés conjointement sur la mise à jour des carrières et l'envoi des attestations COEF démissionnaires avant 2019 avec les droits au régime spécial pour anticiper la régularisation des départs par année. Plus de 5000 affiliés ont été concernés par ce travail conjoint.

Par ailleurs, des réunions communes se sont tenues avec la RATP et ses filiales sur la simplification des circuits pour les agents détachés : travaux qui ont permis d'obtenir les contrats des détachés dans les délais.

Les équipes de la RATP et de la CRP RATP travaillent aussi communément sur le calcul du taux de cotisation retraite employeur, sur la mise en œuvre des flux DSN à l'avenir, sur les conditions concrètes du transfert des salariés concernés par l'ouverture à la concurrence ou encore sur les mises en réforme médicale.

Beaucoup d'autres partenariats en place auraient pu être cités. Ils témoignent tous d'une réalité : indépendamment de leur mission de gestion des demandes de départs en retraite, les équipes de la CRP RATP sont engagées au quotidien sur de multiples chantiers autres et qualifiés parfois « d'interrégimes » : certes souvent chronophages, mais qui in fine visent à renforcer l'efficacité et la qualité du service rendu par la CRP RATP et, d'une manière générale, par la sphère publique de la sécurité sociale.



LE PROJET D'OUVERTURE À LA CONCURRENCE

L'ouverture à la concurrence des transports publics en Île-de-France représente un tournant majeur, impactant directement le fonctionnement et l'organisation de la CRP RATP. Cette évolution nécessite une adaptation en profondeur, tant sur le plan des outils métiers que sur la gestion des flux d'informations et l'accompagnement des différentes parties prenantes.

Une transformation aux multiples dimensions

L'ouverture à la concurrence repose sur plusieurs piliers qui évoluent en parallèle. Tout d'abord, l'outil métier doit être modernisé afin d'intégrer les nouvelles exigences liées à cette transformation. Cela inclut notamment la prise en compte des évolutions réglementaires et l'adaptation des processus de gestion des pensions.

Par ailleurs, la mise en place de flux d'information conformes aux normes nationales devient un enjeu central, notamment à travers l'intégration de la Déclaration Sociale Nominative (DSN). L'objectif est de garantir un échange fluide et sécurisé des données de carrière entre les nouveaux employeurs et la CRP RATP.

L'accompagnement des entreprises attributaires constitue également un volet essentiel. Ces nouvelles entités doivent être préparées à leurs obligations, ce qui implique un travail de sensibilisation et de mise en place de processus adaptés.

Enfin, une attention particulière est portée à l'accompagnement des équipes internes, qui doivent se familiariser avec ces nouvelles pratiques et outils. Une montée en compétence progressive est prévue afin d'assurer une transition en douceur.

L'analyse des textes réglementaires : un travail de fond essentiel

L'ouverture à la concurrence repose sur un cadre

réglementaire précis, qui a commencé à se dessiner avec la publication des décrets d'application de la loi LOM en décembre 2024. Ces textes, qui encadrent la portabilité du régime spécial de retraite et les cotisations sociales des salariés concernés, ont marqué le point de départ d'une réflexion approfondie au sein de la CRP RATP.

La publication de ces nouveaux décrets a rendu nécessaire la mise à jour des textes régissant le régime spécial des agents de la RATP, en particulier ceux définissant les modalités de fonctionnement et les ressources de la caisse de retraites. Face à ces évolutions, un groupe de travail transverse a été mis en place pour analyser en détail ces nouvelles dispositions. L'objectif est d'établir un cahier des charges précis, garantissant une prise en compte complète des évolutions réglementaires dans l'outil métier.

Toutefois, certains éléments restent en suspens. À la date de parution de ce rapport d'activité, trois arrêtés d'application sont toujours en attente de publication. Ils concerneront des aspects essentiels tels que la prise en compte des majorations de pension, le classement des emplois concernés et l'exclusion de certains éléments de rémunération de l'assiette des cotisations. Leur diffusion constituera une étape clé pour finaliser l'adaptation du cadre réglementaire.

L'intégration des flux DSN : un changement de paradigme

Jusqu'à présent, la CRP RATP fonctionnait dans un cadre mono-employeur : elle gérât exclusivement les pensions des agents de la RATP, en lien direct avec cette dernière. L'ouverture à la concurrence introduit de nouveaux employeurs, nécessitant la mise en place de nouveaux mécanismes de transmission des données de carrière.

La DSN, qui constitue le standard national de déclaration des données sociales, devient

LE PROJET D'OUVERTURE À LA CONCURRENCE

ainsi un élément central du dispositif. Or, la CRP RATP n'avait jusqu'ici pas recours à ce système, ce qui représente un défi de taille.

Un travail collaboratif a été engagé avec le GIP MDS (Groupement d'Intérêt Public « Modernisation des Déclarations Sociales ») afin d'identifier les données DSN pertinentes et d'exprimer les besoins spécifiques liés à la gestion des carrières des agents relevant du régime spécial.

En parallèle, des échanges ont été initiés avec l'Urssaf Caisse nationale pour organiser le transfert du recouvrement des cotisations des agents concernés vers le réseau des Urssaf. Cette évolution, rendue obligatoire par la transformation de la CRP RATP en caisse multi-employeur, nécessite une coordination étroite pour assurer une transition fluide et sécurisée.

L'accompagnement des entreprises attributaires : une collaboration anticipée

L'arrivée de nouveaux employeurs constitue une étape clé de l'ouverture à la concurrence. À ce jour, les premiers lots ont été attribués à deux entreprises : Kéolis et RATP Cap Île-de-France, avec un premier transfert d'agents prévu au 1^{er} novembre 2025.

Consciente des enjeux liés à cette transition, la CRP RATP s'est engagée dans une démarche proactive en collaborant avec Île-de-France Mobilités (IDFM), l'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) de la région. L'objectif est de mieux comprendre les attentes et les besoins des nouvelles entreprises attributaires afin de leur apporter un accompagnement adapté. Cette phase de préparation est essentielle pour assurer une prise en charge efficace des nouvelles entreprises cotisantes et garantir une gestion fluide des relations entre elles et la CRP RATP.

L'accompagnement des équipes internes : un enjeu humain majeur

Au-delà des aspects techniques et réglementaires,

l'ouverture à la concurrence représente un changement significatif pour les équipes internes de la CRP RATP. De nouvelles modalités de liquidation des pensions vont voir le jour, impliquant une adaptation des pratiques et des outils utilisés au quotidien.

Pour anticiper ces évolutions, un travail de fond a été engagé afin de traduire les nouvelles réglementations en documentation métier opérationnelle. Cette démarche vise à faciliter l'appropriation des changements par les collaborateurs et à garantir une mise en œuvre efficace des nouveaux processus.

Dans les mois à venir, des actions d'accompagnement au changement seront progressivement déployées, en fonction de l'avancée des différents chantiers. L'objectif est de permettre aux équipes de s'adapter en douceur aux nouvelles exigences et d'assurer une continuité de service optimale.

En conclusion, l'ouverture à la concurrence des transports publics franciliens constitue un véritable défi pour la CRP RATP, qui doit repenser son fonctionnement et adapter ses outils pour accompagner cette transformation.

Grâce à un travail concerté et à une anticipation des enjeux, les équipes sont pleinement mobilisées pour garantir une transition fluide, tant pour les nouveaux employeurs que pour les salariés concernés. Les chantiers engagés en matière d'évolution des outils, de gestion des flux DSN et d'accompagnement des parties prenantes témoignent d'une dynamique forte et structurée, visant à assurer la réussite de cette nouvelle ère pour la CRP RATP.

LE PLAN DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

En 2024, le dispositif de lutte contre la fraude a permis d'éviter des paiements à tort pour un montant global d'environ 2,7 millions d'euros.

Campagnes	Echantillon	Pensions bloquées	% de risque sur échantillon	Montants des fraudes évitées	Poids des montants sur l'ensemble
CERTIFICATS D'EXISTENCE	1 000	16	1,60 %	624 387,79 €	23,17 %
CUMUL EMPLOI RETRAITE	4	1	25 %-	265 297,96	9,85 %
RÉVERSION	200	16	8 %	170 485,92 €	6,33 %
MCE	-	4		59 902,05 €	2,22 %
SUSPICION DE FRAUDES	-	3		1 574 364,98 €	58,43 %
TOTAL	1204	40		2 694 438,69 €	

Le dispositif de lutte contre la fraude s'appuie notamment sur des campagnes locales permettant de vérifier :

- Pour les campagnes certificats d'existence que les affiliés résidant sur le territoire national ne sont pas décédés ;
- Pour la campagne cumul emploi-retraite que les règles de cumul sont toujours respectées ;
- Pour la campagne réversion que la situation matrimoniale des bénéficiaires n'a pas été modifiée.

La campagne MCE (Mutualisation des certificats d'existence) concerne quant à elle les demandes de certificats de vie pour les pensionnés résidant à l'étranger et elle est pilotée dans le cadre de l'interbranche.

Par ailleurs, les contrôles réalisés lors des opérations de liquidation permettent de détecter des suspicions de fraude qui font l'objet d'une analyse et d'une fiche de signalement.

En 2024, le montant des fraudes évitées provient à 58,4 % des signalements liés à des tentatives de fraudes au RIB

En 2023 déjà, plusieurs tentatives avaient été détectées et avaient conduit à la suspension du service en ligne de modification du RIB sur le site de la CRP RATP. A la suite des nouvelles tentatives détectées en 2024, la sécurisation de la procédure de changement de RIB a encore été renforcée par la demande de pièces justificatives complémentaires.

LES INDICATEURS DE LA COG EN 2024

Réf	Intitulé Indicateur	Valeur 2024	Objectif 2024
FT 3001	INDICATEUR D'UTILISATION DES TÉLÉSERVICES	31,4%	24%
RE 400 + 500	ATTRIBUTION DES DROITS DIRECTS ET DÉRIVÉS DANS LE DÉLA REQUIS	99,8 %	> 98,5 %
FT 400	TAUX DE SATISFACTION GLOBALE	91,7 %	> 90 %
FT 415	TAUX DE SATISFACTION TÉLÉPHONIQUE	87,9 %	> 88%
	TAUX DE SATISFACTION COMPOSITE PAR MODE DE CONTACT	90,6 %	> 88 %
FT 1001	RESSENTI DE LA RÉITÉRATION : % D'AFFILIÉS DÉCLARANT NE PAS AVOIR RELANCÉ LA CAISSE	84,36%	< 83,2 %
FT 1001	RESSENTI DE LA RÉITÉRATION : % D'AFFILIÉS DÉCLARANT AVOIR RELANCÉ PLUSIEURS FOIS LA CAISSE	8,3%	< 8,4 %
FT 200	POURCENTAGE D'APPELS ABOUTIS	94,2 %	> 94 %
FT 801	TAUX DE COURRIELS TRAITÉS DANS LES DÉLAIS	57,2 %	> 54 %
FT 2000	TAUX DE RÉCLAMATIONS TRAITÉES DANS LES DÉLAIS	93,8 %	> 85 %
MRF 230	TAUX DE QUALITÉ DES DOSSIERS VALIDÉS (IQV)	100 %	> 93 %
FT 900	TAUX DE MUTUALISATION DES ACHATS EN INTRA ET INTERBRANCHE	18,3%	16 %
	TAUX DE DEMANDES DE RETRAITE EN LIGNE (DRIL)	61,6%	25 %
	MONTANT DES FRAUDES ÉVITÉES	2 694 439 €	2 150 000 €

	NOMBRE D'USAGERS / NOMBRE D'ETPA (CDD et CDI)	2 224, 4	> 2200
	TAUX DE PERFORMANCE BUDGÉTAIRE	48, 9 %	< 50 %
FT 700	RATIO DE SURFACE UTILE / AGENT	19, 2 m2	≤18 M2
D105	TAUX D'ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE	-11, 5%	-3% /conso énergie finale 2019
MR 130	TAUX D'INCIDENCES FINANCIÈRES DES ERREURS (TIF)	0 %	< 0, 90%
MRF510	TAUX DE RECOUVREMENT DES INDUS À 24 MOIS	85, 1 %	> 85 %
	TAUX DE DISPONIBILITÉ DES APPLICATIONS	99, 8 %	> 98, 5 %
FT 500	TAUX D'ABSENTEÏSME POUR MALADIE DE COURTE DURÉE INFÉRIEUR À 8 JOURS	1 %	≤ 1, 10%
FT 601	TAUX DE FORMATION DES AGENTS	90, 9 %	≥ 64 %

LE BUDGET DE LA COG EN 2024

Budgets	COG 2024	Exécuté 2024
PERSONNEL	3 076 837 €	2 809 177 €
INVESTISSEMENT	176 000 €	16 628 €
FONCTIONNEMENT	1 981 899 €	1 699 077 €
DÉPENSES À CARACTÈRE LIMITATIF	5 234 736 €	4 524 882 €
DÉPENSES À CARACTÈRE ÉVALUATIF	469 390€	154 883 €
TOTAL CHARGES	5 704 126 €	4 679 764 €

Les données démographiques

34 LES PENSIONS DU RÉGIME SPÉCIAL

39 FOCUS RÉFORMÉS

40 LES PENSIONS DE RÉVERSION
DU RÉGIME SPÉCIAL

41 LES PENSIONS DE COORDINATION
ET DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

43 LES PERSPECTIVES DU RÉGIME

LES PENSIONS DU RÉGIME SPÉCIAL

LA CAISSE DE RETRAITES DU PERSONNEL DE LA RATP GÈRE À TITRE PRINCIPAL LES PENSIONS DU RÉGIME SPÉCIAL ET, À TITRE SECONDAIRE, LES PENSIONS DITES DE COORDINATION. LES CHIFFRES CONTENUS DANS CE DOCUMENT SONT LE REFLET DE LA SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2024.



→ LES PENSIONS DIRECTES

Pensions du Régime Spécial	2023	2024	Variation %
PENSIONS DIRECTES			
Cas général	31 294	31 467	0,55%
Démissionnaires	655	667	1,83%
Parents de 3 enfants et +	1 080	1 093	1,20%
Réformés	2 247	2 203	-1,96%
Total	35 276	35 430	0,44%
PENSIONS DE RÉVERSION			
Veufs(ves)	10 187	10 052	-1,33%
Orphelins	220	222	0,91%
Total	10 407	10 274	-1,28%
PENSIONS D'ORPHELINS	426	464	8,92%
TOTAL	46 109	46 168	0,13%

35 276

pensions directes du régime spécial
ont été versées en 2023

35 430

pensions directes
ont été versées en 2024

→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME SPÉCIAL
PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE PAR FAMILLE DE MÉTIERS

Régime spécial catégorie socio-professionnelle et famille de métiers au départ en retraite	Pensions directes au 31 décembre			
	2023		2024	
Cadres	4 262	12,08%	4 220	11,91%
Maîtrises	10 190	28,89%	10 267	28,98%
Opérateurs	20 823	59,03%	20 943	59,11%
- conducteurs	3 611	10,24%	3 635	10,26%
- machinistes	6 403	18,15%	7 681	21,68%
- maintenance	3 620	10,26%	3 620	10,22%
- exploitation	5 352	15,17%	5 432	15,33%
- administratifs	574	1,63%	575	1,62%
ENSEMBLE	35 276		35 430	

→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES HOMMES ET FEMMES
PAR CSP ET FAMILLE DE MÉTIERS

Régime Spécial - Famille de métiers au départ en retraite	Effectif pensions directes au 31/12/2023		Effectif pensions directes au 31/12/2024	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Cadres	3 346	916	3 303	917
	78,51%	21,49%	78,27%	21,73%
Maîtrises	8 335	1 855	8 381	1 886
	81,80%	18,20%	81,63%	18,37%
Opérateurs	16 578	4 245	16 663	4 280
	79,61%	20,39%	79,56%	20,44%
- conducteurs	3 268	343	3 265	370
- machinistes	5 024	1 379	6 969	712
- maintenance	3 557	63	3 558	62
- exploitation	2 488	2 864	2 562	2 870
- administratifs	309	265	309	266
ENSEMBLE	28 259	7 016	28 347	7 083

➔ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME SPÉCIAL
PAR ÂGE MOYEN ET NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES
PAR CSP ET FAMILLE DE MÉTIERS (FLUX)

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Flux pensions directes RATP 31/12/2024			Âge moyen		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	49	22	71	60,53	62,26	60,48
Maîtrises	255	66	321	57,77	57,80	57,18
Opérateurs	565	168	733	57,44	56,97	56,75
- conducteurs	86	29	115	57,27	57,61	56,77
- machinistes	233	20	253	57,03	54,28	56,26
- maintenance	116	1	117	58,37	53,11	57,72
- exploitation	121	108	229	57,35	57,05	56,58
- administratifs	9	10	19	59,07	60,02	58,93
ENSEMBLE	869	256	1 125	58,70	58,63	57,69

57,68 ans

âge moyen des pensions entrants en 2023

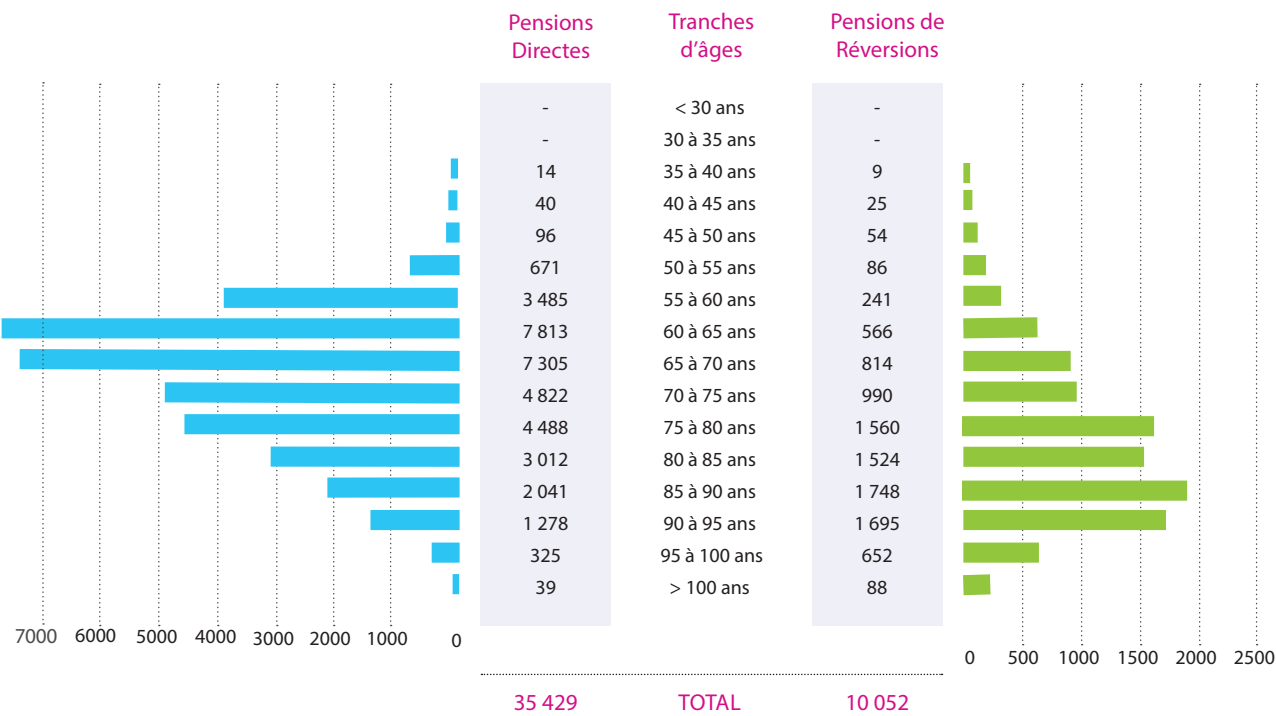
57,69 ans

âge moyen des pensions entrants en 2024

➔ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME SPÉCIAL
PAR ÂGE MOYEN ET NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES PAR CSP
ET FAMILLE DE MÉTIERS (STOCK)

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Effectif pensions directes RATP 31/12/2024			Âge moyen		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	3 303	917	4 220	74,38	73,32	74,15
Maîtrises	8 381	1 886	10 267	70,76	69,29	70,49
Opérateurs	16 663	4 280	20 943	69,00	69,59	69,12
- conducteurs	3 265	370	3 635	71,00	61,61	70,04
- machinistes	6 969	712	7 681	68,35	68,66	68,38
- maintenance	3 558	62	3 620	70,47	69,86	70,46
- exploitation	2 562	2 870	5 432	66,17	70,76	68,60
- administratifs	309	266	575	69,13	70,45	69,74
ENSEMBLE	28 347	7 083	35 430	70,15	69,99	70,12

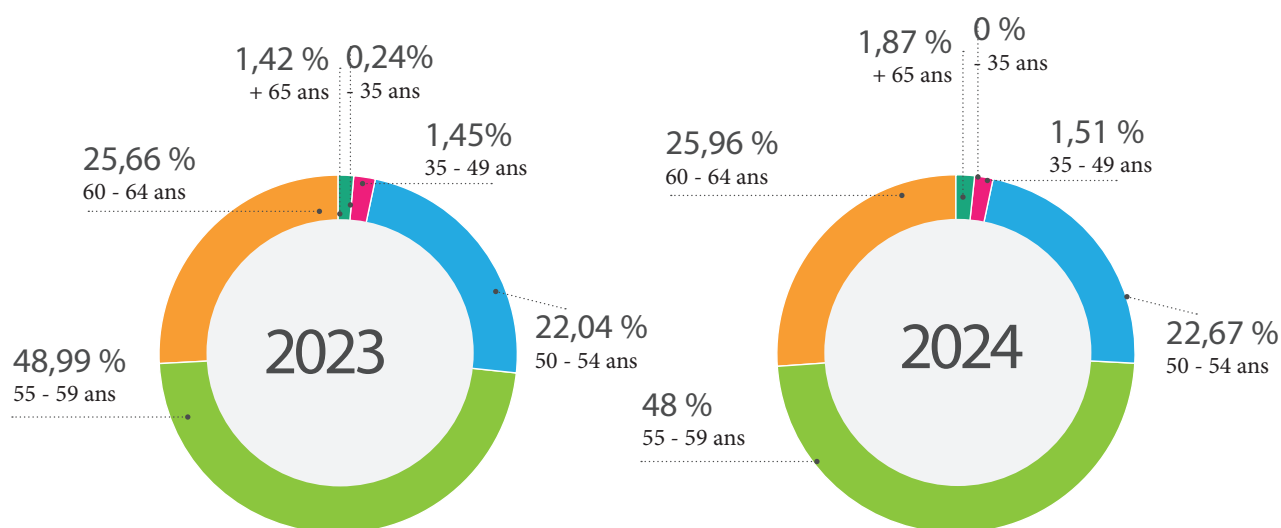
➔ PYRAMIDE DES ÂGES 2024 POUR L'ENSEMBLE DES PENSIONNÉS
DU RÉGIME
(Stock au 31/12/2024)



➔ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES AVEC DÉCOTE, SURCOTE ET SANS (FLUX 2024)

Pensions du Régime Spécial	Homme	Femme	Ensemble
Départs avec Décote	201	57	258
Départs avec Surcote	50	15	65
Départs sans Décote et sans Surcote	618	184	802
Total	869	256	1 125

→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES ENTRANTES DU RÉGIME SPÉCIAL
PAR TRANCHE D'ÂGE



→ RÉPARTITION SELON LA NATURE DE LA PENSION
DE L'ÉVOLUTION SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES DU MONTANT MOYEN MENSUEL
EN EUROS VENTILÉ EN CSP (FLUX)

	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE		
	2023	2024	ÉVOLUTION	2023	2024	ÉVOLUTION	2023	2024	ÉVOLUTION
Cadres	5 360,64 €	5 654,92 €	5,49%	5 269,24 €	5 510,51 €	4,58%	5 330,17 €	5 606,01 €	5,17%
Maîtrises	3 504,51 €	3 682,99 €	5,09%	3 411,14 €	3 591,72 €	5,29%	3 478,70 €	3 657,67 €	5,14%
Opérateurs	2 452,15 €	2 576,79 €	5,08%	2 146,94 €	2 246,57 €	4,64%	2 398,27 €	2 518,09 €	5,00%
TOTAL	2 925,59 €	3 076,09 €	5,14%	3 006,69 €	3 157,84 €	5,02%	2 943,07 €	3 093,85 €	5,12%

→ RÉPARTITION SELON LA NATURE DE LA PENSION DE L'ÉVOLUTION SUR LES DEUX
DERNIÈRES ANNÉES DU MONTANT MOYEN MENSUEL (STOCK)

	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE		
	2023	2024	ÉVOLUTION	2023	2024	ÉVOLUTION	2023	2024	ÉVOLUTION
Cadres	4 701,31 €	4 980,95 €	5,95%	4 362,94 €	4 635,67 €	6,25%	4 628,59 €	4 905,92 €	5,99%
Maîtrises	3 024,00 €	3 209,09 €	6,12%	2 885,70 €	3 063,58 €	6,16%	2 998,83 €	3 182,36 €	6,12%
Opérateurs	2 179,41 €	2 308,42 €	5,92%	1 800,24 €	1 919,73 €	6,64%	2 102,11 €	2 228,99 €	6,04%
TOTAL	2 727,07 €	2 886,12 €	5,83%	2 421,81 €	2 575,92 €	6,36%	2 666,36 €	2 824,10 €	5,92%

FOCUS RÉFORMÉS

→ RÉPARTITION DES PENSIONS RÉFORMÉS (FLUX) PAR ÂGE MOYEN ET NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES PAR CSP ET FAMILLE DE MÉTIERS

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Flux pensions directes RATP 31/12/2024			Âge moyen		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	1	0	1	50,01	-	50,01
Maitrises	3	1	4	52,73	54,88	47,97
Opérateurs	20	9	29	47,97	48,34	48,09
- conducteurs	2	0	2	48,75		48,75
- machinistes	15	9	24	47,23	48,33	47,65
- maintenance	1	0	1	55,14		55,00
- exploitation	1	0	1	44,45		44,45
- administratifs	1	0	1	53,92		53,92
ENSEMBLE	24	10	34	46,37	48,99	48,75

→ RÉPARTITION DES PENSIONS RÉFORMÉS (STOCK)

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Réformés au 31/12/2024		
	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	30	28	58
Maitrises	98	97	195
Opérateurs	1 494	531	2 025
- conducteurs	94	21	115
- machinistes	964	231	1 195
- maintenance	194	13	207
- exploitation	184	226	410
- administratifs	57	41	98
ENSEMBLE	1 622	656	2 278

→ RÉPARTITION SELON LA NATURE DE LA PENSION DE RÉFORME DU MONTANT MOYEN MENSUEL EN EUROS VENTILÉS EN CSP

Catégorie socio-professionnel et famille de métiers	Réformés au 31/12/2024 (stock)			Réformés au 31/12/2024 (flux)		
	Hommes	Femmes	ENSEMBLE	Hommes	Femmes	ENSEMBLE
Cadres	3 658,60 €	3 280,88 €	3 480,43 €	4 296,95 €	-	4 296,95 €
Maitrises	2 273,09 €	2 200,84 €	2 237,16 €	2 829,19 €	1 670,19 €	2 539,44 €
Opérateurs	1 340,17 €	1 221,60 €	1 309,24 €	1 467,40 €	1 509,21 €	1 480,37 €
ENSEMBLE	1 437,19 €	1 447,87 €	1 440,24 €	1 755,52 €	1 525,31 €	1 687,81 €

LES PENSIONS DE RÉVERSION DU RÉGIME SPÉCIAL

→ PENSIONS DE RÉVERSION VEUFS(VES)

Pensions de réversion veufs(ves)	Âge moyen des pensions entrantes 2024	Âge moyen des pensions éteintes 2024	Durée moyenne de versement des pensions éteintes en 2024
Hommes	72,18	87,05	11,88
Femmes	76,38	90,41	19,22
ENSEMBLE	76,17	90,30	18,98

→ MONTANT MOYEN MENSUEL DES PENSIONS DE RÉVERSION EN 2024 (FLUX)

NATURE DE PENSION	2023	2024	Évolution
Opérateur	942,76 €	1 011,02 €	7,36%
Maîtrise	1 175,72 €	1 319,68 €	12,24%
Cadre	2 016,66 €	2 023,02 €	-1,87%
TOTAL	1 174,47 €	1 224,71€	4,28 %%

→ MONTANT MOYEN MENSUEL DES PENSIONS DE RÉVERSION ENTRANTES (STOCK)

2024				
	Opérateur	Maîtrise	Cadre	ENSEMBLE
Total réversions	864,38 €	1 185,52 €	1 987,35 €	1 066,44 €
Veuves, veufs	908,17 €	1 223,07 €	2 045,43 €	1 114,56 €
Orphelins	290,93 €	349,69 €	597,01 €	323,38 €

LES PENSIONS DE COORDINATION ET DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

PENSIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE DITES DE COORDINATION

Jusqu'à la parution du décret n°2008-637 du 30 juin 2008, les pensions de Sécurité Sociale concernaient les agents qui n'avaient pas atteint 15 ans de service. Depuis la parution dudit décret, seuls les agents quittant l'entreprise, après le 1^{er} juillet 2008, avec moins d'un an de service, relèvent des pensions de coordination.

PENSIONS DE RETRAITES COMPLÉMENTAIRES ARRCO ET AGIRC

Un agent de la RATP peut aussi bénéficier d'une pension de retraite complémentaire au même titre que la pension de Sécurité Sociale.

→ LES PENSIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE ET DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES

Catégories de pensions de coordination	2023	2024	Variation %
Pensions de sécurité sociale			
Pensions directes	3 886	3 941	1,42%
Pensions de réversion veufs(ves)	792	778	-1,77%
Total	4 678	4 719	0,88%
Pensions de retraites complémentaires			
Pensions directes	3 399	3 422	0,68%
- ARRCO	2 504	2 361	-5,71%
- AGIRC	216	209	-3,24%
- ARRCO-AGIRC	679	852	25,48%
Pensions de réversion veufs(ves)	974	958	-1,64%
- ARRCO	797	740	-7,15%
- AGIRC	43	41	-4,65%
- ARRCO-AGIRC	134	177	32,09%
Total	4 373	4 380	0,16%
TOTAL	9 051	9 099	0,53%

➔ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME DE COORDINATION
PAR MONTANT MOYEN MENSUEL EN EUROS

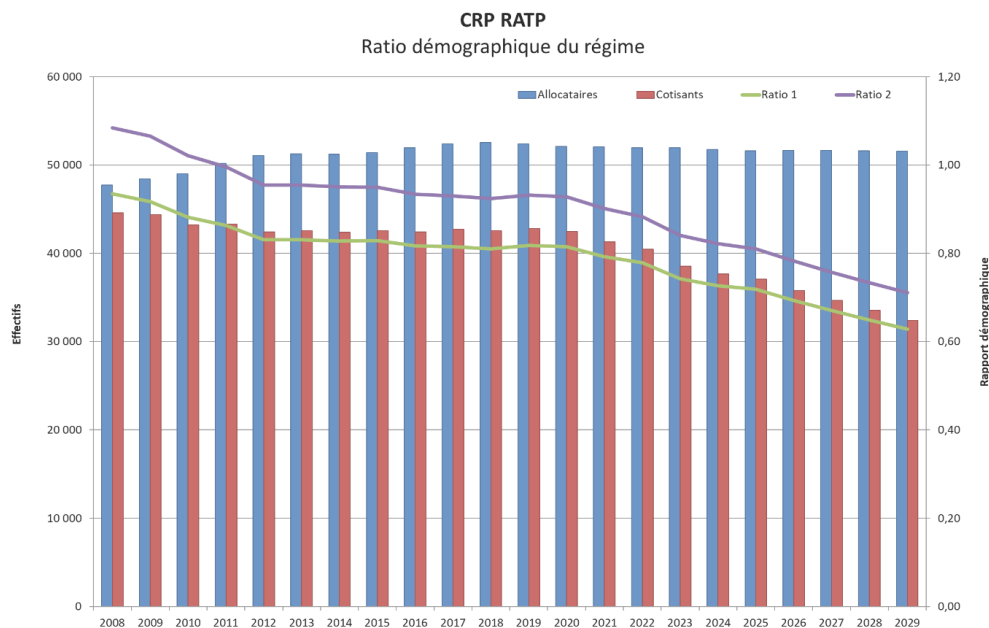
Année	Sécurité Sociale	Retraite Complémentaire ARRCO	Retraite Complémentaire AGIRC	Retraite Complémentaire AGIRC-ARRCO
2023	107,37 €	59,48 €	96,48 €	86,44 €
2024	113,34 €	60,74 €	98,18 €	86,48 €

➔ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES ET DE RÉVERSION DU RÉGIME
DE COORDINATION PAR ÂGE MOYEN DES ENTRANTS, DES EXTINCTIONS
ET DURÉE MOYENNE DE VERSEMENT EN 2024

Catégorie pension	Âge moyen des pensions entrants	Âge moyen des pensions éteintes	Durée moyenne de versement des pensions éteintes
Pensions directes de Coordination			
Ensemble	63,29	84,50	22,86
Pensions de réversion de Coordination			
Ensemble	75,68	89,19	18,60

LES PERSPECTIVES DU RÉGIME

Perspectives relatives au ratio démographique



Deux définitions du ratio démographique peuvent être retenues :

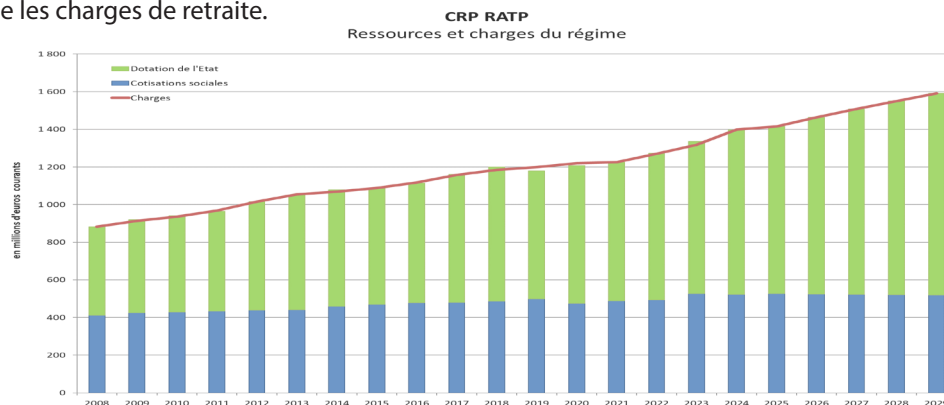
- Ratio 1 = Nb. cotisants / (Nb. pensions directes + Nb. pensions de réversion) ;
- Ratio 2 = Nb. cotisants / (Nb. pensions directes + 50% × Nb. pensions de réversion).

NB : Dans la formule du ratio 2, le 50 % correspond au taux de réversion du Régime Spécial.

Le ratio démographique, qui représente le nombre de cotisants par allocataire, est en baisse quasi-constante, et continuera à diminuer dans les années à venir, en particulier depuis la fermeture du régime.

Perspectives financières

En dehors de la subvention de l'Etat (Cnav et Agirc-Arrco à compter de 2025), les seules ressources de la CRP RATP sont les cotisations versées par la RATP d'une part, par les agents de l'entreprise d'autre part. Compte tenu de la diminution des effectifs de cotisants et des projections de masse salariale pour les exercices 2025 à 2029, les ressources de la CRP RATP vont donc décroître, à un rythme sensiblement plus fort que les charges de retraite.



Du fait de l'augmentation rapide des prestations servies par le Régime Spécial, et malgré une baisse ponctuelle en 2019, il est anticipé une hausse de la dotation d'équilibre (470 M€ en 2008, 875 M€ en 2024 et 1 072 M€ attendus en 2029).

NB : ces données n'incluent pas les conséquences ou les impacts des transferts à venir dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des transports publics de voyageurs en Ile de France.

Les annexes financières

44 TRÉSORERIE DU RÉGIME EN 2024

45 CERTIFICATION DES COMPTES

TRÉSORERIE DU RÉGIME

Financement du régime en 2024 en K€	2023	2024	Variation 2023/2024
Charges	1 317 736,55	1 401 404,58	6,35%
Produits	1 337 608,72	1 398 962,68	4,59%
Résultat comptable	19 872,16	-2 441,90	-112,29%
Fonds de roulement	30 205,79	26 706,18	-11,59%
Besoin en fonds de roulement	21 893,41	23 899,16	9,16%
Trésorerie nette	52 099,20	50 605,34	-2,87%
Recettes (cotisations)	524 893,41	522 768,60	-0,40%
Subvention de l'Etat	809 755,29	874 832,99	8,04%
Répartition subvention de l'Etat	60,67%	62,60%	3,17%

CERTIFICATION DES COMPTES

Les comptes d'un organisme de sécurité sociale sont audités par une instance chargée de la certification en application de l'article 5 du décret n°2008-1514 du 30 décembre 2008.

La CRPRATP est auditée par le Cabinet de commissaires aux comptes MAZARS.

L'arrêté des comptes de l'année comptable 2024 a été réalisé suivant plusieurs approches : audit du dispositif de contrôle interne, audit de la sécurité des systèmes d'information et audit financier.

Les vérifications réalisées portent sur l'ensemble des processus de la caisse et ces travaux d'arrêté des comptes mobilisent de ce fait l'ensemble des

acteurs de la caisse.

Le résultat de ces différents travaux a permis au cabinet MAZARS de certifier sans réserve les comptes de la CRPRATP.





201 rue Carnot
94127 Fontenay-sous-Bois cedex
Tél : 01.49.74.72.20
www.crpratp.fr